

Prévention des endommagements de réseaux lors des travaux

DREAL Picardie
Amiens - ESIEE
le mardi 26 juin 2012

Jean BOESCH

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

Direction générale de la prévention des risques



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Un plan d'actions nécessaire

Bondy (93) le 30/10/2007



Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007



Niort (79) le 4/11/2007



Lyon (69) le 28/2/2008



Un plan d'actions nécessaire

Ghislenghien (Belgique) le 30/7/2004



Blénod lès PaM (54) le 18/12/2009



Cleburne (Texas) le 7/6/2010



Un plan d'actions nécessaire réseaux électriques

Réseaux aériens



2/9/11 – St Georges (57)
1 personne décédée lors du heurt d'1 ligne aérienne de 20 kV par 1 camion de livraison de bitume lors de travaux d'enrobé sur la N4

Réseaux enterrés



30/11/11 – Salon de Provence (13)
1 personne brûlée à 90% et 1 blessé lors du creusement d'une tranchée au-dessus d'une ligne électrique enterrée de 15 kV



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Un plan d'actions nécessaire réseaux de communications électroniques sensibles pour l'activité économique



12 mai 2011 – Vélizy (78)

Rupture de fibres optiques lors de travaux (ligne T6 du tramway)
Coupure brutale de nombreux sites internet : ministère de la Défense, Carrefour, les Galeries Lafayette, le BHV, la Camif,...



14 novembre 2011 – Dax (40)

Câble arraché lors de travaux sur voirie en centre ville.
1800 clients coupés durant une semaine malgré l'intervention d'équipes 24h/24



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Un plan d'actions nécessaire

Incidents dommageables à la continuité des services publics



18 novembre 2011 – Dijon (21)
Rupture d'une canalisation d'eau potable lors de travaux de construction du tramway, ayant entraîné une inondation à l'entrée de l'hôpital général





Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ceci n'est pas un cas d'école mais le quotidien vécu par les acteurs lors de travaux en zone urbaine dense

Les Réseaux implantés en France

4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- **1/3 aériens (1 325 000 km)**
2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km)
- **40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) :**
électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux ferroviaires, réseaux de chaleur

et

60 % non sensibles pour la sécurité (2 420 000 km) :
communications électroniques, eau, assainissement,
mais souvent sensibles pour la vie économique et
pour les usagers



Les Travaux à proximité des réseaux

- **5 à 10 millions de chantiers** par an justifient l'envoi d'une DR et d'une ou plusieurs DICT
- **Plus de 100 000 (soit 400 par jour ouvrable) endommagements de réseaux se produisent chaque année lors de travaux à proximité, dont 4 500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz**
- **Très peu d'endommagements sur les réseaux de transport, mais un potentiel de danger très élevé**

Principales dispositions en vigueur

Des obligations qui s'appliquent :

Aux **maîtres d'ouvrages**

Aux **entreprises de travaux**

Aux **exploitants de réseaux**

Décret du **14 octobre 1991**
relatif à l'exécution de travaux à
proximité d'ouvrages
souterrains, aériens ou
subaquatiques de transport ou
de distribution.

Arrêté d'application du
16 novembre 1994

Aux seuls **exploitants de réseaux** :

Arrêtés du 4/8/2006 (réseaux de transport de matières dangereuses),
du 13/07/2000 (réseaux de distribution de gaz), du 6/12/1982
(réseaux de chaleur), Décret du 01/12/2011 (réseaux électriques),...

Forces du dispositif actuel

Applicable à toutes les catégories de réseaux

gaz, matières dangereuses, vapeur, eau surchauffée, électricité, eau potable, assainissement, télécommunications ...

En vigueur depuis 1991 et bien connu des entreprises de TP

Déclarations administratives préalables aux travaux bien encadrées

DR : Cerfa n° 13618*01 + notice d'emploi 50826#01+ modèle de récépissé

DICT : Cerfa n° 13619*01+ notice d'emploi 50245#01 + modèle de récépissé

DICT globalement assez bien appliquées par les entreprises de TP

et des actions fortes de sensibilisation et de coopération entre opérateurs et entreprises ont déjà été menées (chartes, observatoire...)



Faiblesses du dispositif actuel

Identification des exploitants de réseaux inadaptée

Elle passe par les mairies qui sont chargées de recevoir les informations et de les mettre à disposition

Maîtres d'ouvrages peu impliqués dans la procédure de DR et les personnes physiques respectent peu la procédure de DICT

Dématérialisation des procédures non aisée et peu pratiquée

Informations fournies par les exploitants de réseaux en réponse aux DR et DICT insuffisamment explicites

Informations parfois uniquement mises à disposition

Cartographie non géoréférencée, mal légendée, imprécise

Règles de sécurité ne tenant pas compte des spécificités du chantier et de son environnement



Les 3 axes de la Réforme

1- Création du guichet unique : téléservice réseaux-et-canalizations.gouv.fr

Base de données sur les réseaux exhaustive, consolidée et facile d'accès
Elle permet aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de dessiner l'emprise du futur chantier, de connaître les coordonnées de tous les exploitants concernés, et de préremplir les formulaires DT-DICT

2- Création de l'observatoire national DT-DICT

Exploitation du retour d'expérience sur le terrain

Sensibilisation, information et formation de toutes les parties prenantes sur les règles de sécurité

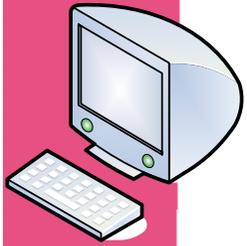
Promotion de la dématérialisation des procédures et de l'interopérabilité

3- Refonte du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991

Nouvelles responsabilités des maîtres d'ouvrage sur la préparation des projets, basée sur une localisation précise des réseaux

Renforcement des compétences de tous les acteurs

Adaptation des techniques de travaux à proximité immédiate des réseaux sur la base d'un guide technique reconnu



Le Guichet Unique (GU)

- **Guichet unique des réseaux, un nouveau service public** (reseaux-et-canalisation.gouv.fr)
- **Service apporté : L'utilisateur du GU, maître d'ouvrage ou entreprise de travaux, dessinera sur l'interface du téléservice l'emprise géographique de son projet de travaux – le GU restituera la liste des exploitants de réseaux auxquels les DT et DICT doivent être envoyées, ainsi qu'un fond de plan IGN sur lequel le polygone de l'emprise des travaux sera représenté avec les coordonnées x,y géoréférencées de chaque sommet du polygone**
- **Obligations des exploitants de réseaux pour permettre ce service : Enregistrer sur le GU leurs coordonnées dans chaque commune avant le 31 mars 2012, et enregistrer les zones d'implantation de leurs réseaux, bandes de 100 m de largeur centrées sur le réseau et positionnées à 10 m près avant le 30 juin 2013**



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (1)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : Meilleure préparation en amont des chantiers**
 - Consultation systématique du Guichet Unique (ou d'un prestataire d'aide aux déclarations ayant passé convention avec le guichet unique)
 - Envoi d'une Déclaration de projet de Travaux (DT) à chacun des exploitants de réseaux concernés par l'emprise du chantier futur
 - Analyse des données fournies par l'exploitant de réseau en réponse à la DT :
 - Les données cartographiques des réseaux enterrés dans l'emprise des travaux sont en totalité dans la **classe de précision A => Etape DCE directement**
 - Ou certaines de ces données sont dans la **classe de précision B ou C => Mesures nouvelles**



Délai de réponse

Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant : _____

Destinataire : _____
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Pays : _____

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : _____
N° affaire du responsable du projet : _____
Date de la déclaration : ____ / ____ / ____
 Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : _____
N° affaire de l'exécutant des travaux : _____
Date de la déclaration : ____ / ____ / ____
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) du responsable de projet : _____
Complément d'adresse : _____
N° : ____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
N° SIRET (complet) : _____
Nom de la personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax(1) : _____
Courriel(1) : _____

Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux : _____
Complément d'adresse : _____
N° : ____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
N° SIRET (complet) : _____
Nom de la personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax(1) : _____
Courriel(1) : _____

Emplacement du projet

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____
Code postal : _____ Commune : _____
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____
Code postal : _____ Commune : _____
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Projet et son calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : _____
(voir les codes au verso)
Décrivez le projet : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) prévue(s) : _____
(voir les codes au verso)
 Autre, précisez la technique : _____

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m
 Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.

Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____ Durée du chantier : ____ jour(s)

Travaux et leur calendrier

Précisez les codes pour la nature des travaux : _____
(voir les codes au verso)
Décrivez les travaux : _____

Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) utilisée(s) : _____
(voir les codes au verso)
Autre, précisez la technique : _____

Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : ____ cm
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____
Date des investigations complémentaires : ____ / ____ / ____
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ____ , ____ m
 Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.
Date prévue pour le commencement des travaux : ____ / ____ / ____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Signature du responsable du projet et nom du signataire

Nom : _____
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire

Nom : _____
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Nouveau formulaire de DT et DICT

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

<input type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe	Destinataire Dénomination : _____ Complément d'adresse : _____ Numéro / Voie : _____ Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : _____ Pays : _____
N° consultation du téléservice : _____ Référence de l'exploitant : _____ N° d'affaire du déclarant : _____ Date de réception de la déclaration : ____/____/____ Commune où sont prévus les travaux : _____	Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : _____ Personne à contacter : _____ Numéro / Voie : _____ Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : _____ Tél. : _____ Fax : _____
Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____ <input type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe). Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : _____	
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.	
Emplacement de nos réseaux / ouvrages <input type="checkbox"/> Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : <input type="checkbox"/> Profondeur mini : _____ cm NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ _____	
<input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____ <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou causes particulières au marché à prévoir. <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.	
Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gov.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____ Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____ Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est <input type="radio"/> possible <input type="radio"/> impossible Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____	
Dispositifs importants pour la sécurité <input type="checkbox"/> Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint <input type="checkbox"/> Voir la localisation sur le plan joint <input type="checkbox"/> Aucun dans l'emprise	
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____ Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____	
Responsable du dossier Nom : _____ Désignation du service : _____ Tél. : _____	Signataire Nom : _____ Signature : _____ Date : ____/____/____ Nbre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Nouveau formulaire de Récépissé de DT et DICT

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (1b)

Les classes de précision de la cartographie des réseaux : les Exploitants doivent ranger tous leurs réseaux, tronçon par tronçon, dans l'une des 3 classes de précision :

- **Classe A : incertitude maximale de localisation inférieure à +/- 40 cm (réseau rigide) ou +/- 50 cm (réseau flexible)**
- **Classe B : incertitude maximale de localisation inférieure à +/- 1,5 mètre**
- **Classe C : incertitude maximale de localisation supérieure à +/- 1,5 mètre ou absence de cartographie**

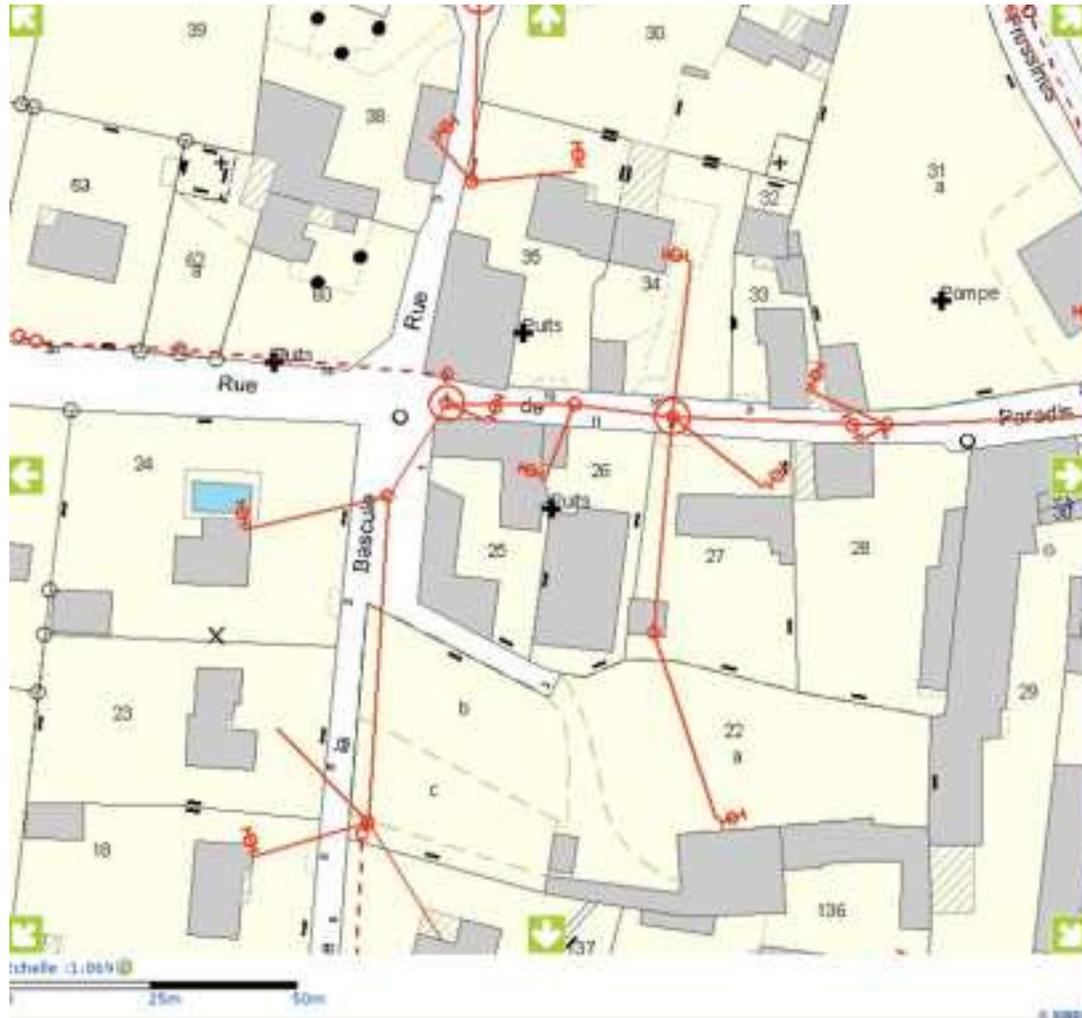
Dès le 1er juillet 2012, les réponses aux DT et DICT devront mentionner la classe de précision

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (2)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : Cas où les données cartographiques de tout ou partie des réseaux enterrés sont en classe B ou C**
 - **Travaux importants, en unité urbaine, près de réseaux enterrés sensibles : Investigations complémentaires obligatoires** (sauf pour les branchements pourvus d'affleurant)
 - **Autres travaux : Investigations facultatives, ou à défaut Clauses techniques et financières obligatoires dans le marché** pour l'emploi de techniques de travail adaptées à l'imprécision des données
 - **Cas particulier des Branchements pourvus d'affleurant visible : dispense d'investagations complémentaires, mais Précautions particulières à prévoir dans le marché de travaux dans une bande de 2 mètres de largeur** centrée sur le tracé théorique



Plan de récolement de réseau neuf ou résultat d'investigations complémentaires à intégrer dans le SIG de l'exploitant



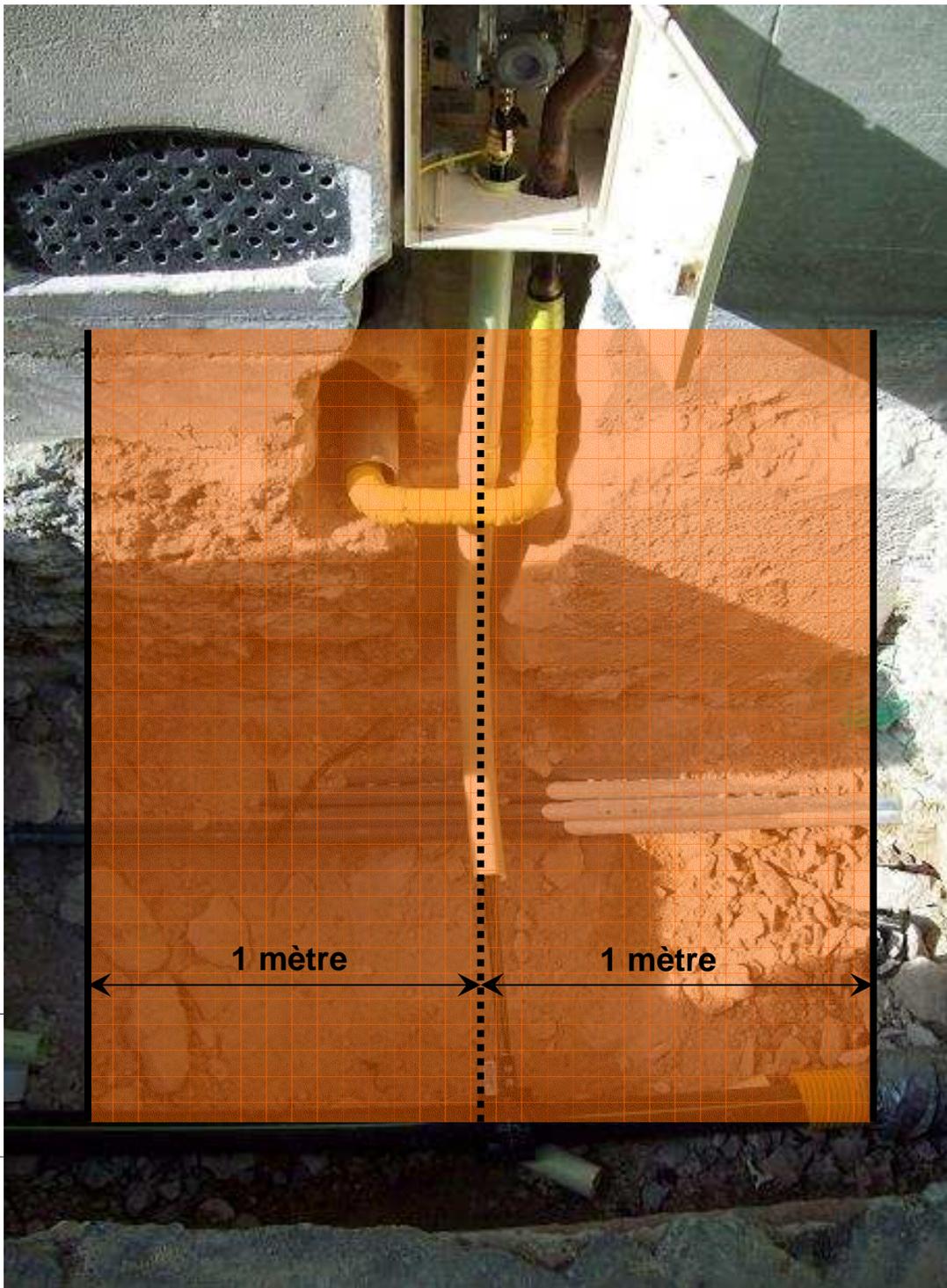
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

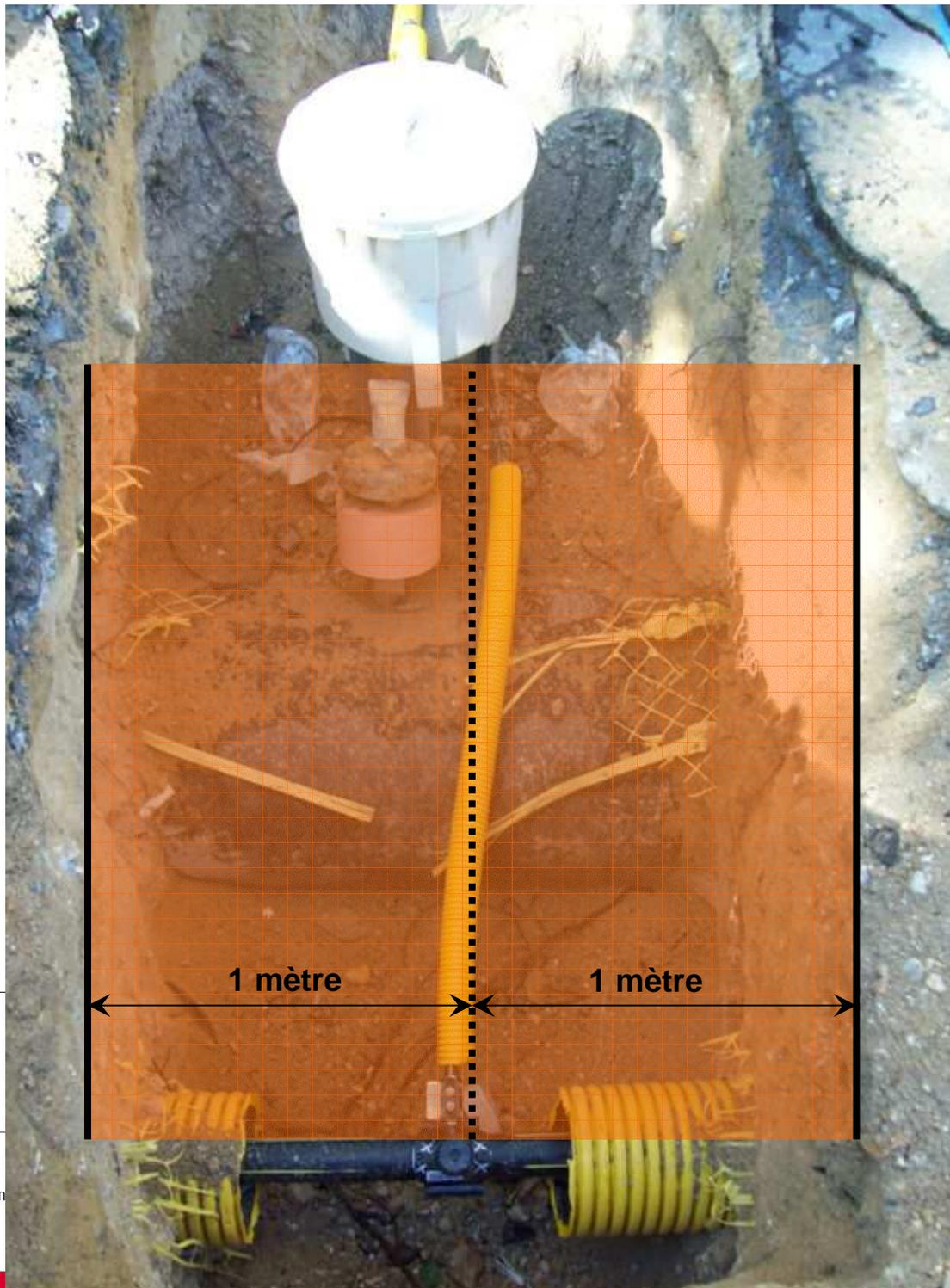
Coffret



Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

Bouche à clé



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (3)

- **Exploitants de réseaux : Réponse systématique et améliorée aux DT**
 - **Réponse plus rapide qu'à la DR** : 9j si dématérialisée, ou 15 j si non dématérialisée (+ 15j si les données cartographiques sont données dans la classe de précision A dans le cadre d'un RV sur site)
 - **Réponse systématique**, que l'exploitant soit ou non concerné
 - **Mention dans la réponse de la classe de précision** (A, B ou C) des données cartographiques, tronçon par tronçon
 - **Obligation de réponse à la DT par un RV sur site pour certains réseaux ou chantiers sensibles (cf. slide suivant)**



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (4)

- **Cas particulier des exploitants des réseaux les plus sensibles : Localisation précise de leur réseau obligatoire par prise de rendez-vous sur site, soit lors de la réponse à la DT, soit lors de la réponse à la DICT**
 - Systématique pour les exploitants de réseaux de **transport de matières dangereuses** (gaz, hydrocarbures, produits chimiques)
 - Dans certains cas pour les exploitants de réseaux de **distribution de gaz** :
 - ➔ travaux près de réseaux de pression maximale de service > 4 bar
 - ➔ travaux utilisant une technique sans tranchée
 - ➔ travaux en zone urbaine dense difficile d'accès pour les services d'intervention de l'exploitant

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (5)

- **Exploitants de réseaux et Collectivités : Amélioration progressive de la cartographie des réseaux et Fonds de plan mutualisés**
 - **Prise en compte par les exploitants de réseaux des résultats des investigations complémentaires faites par les maîtres d'ouvrage**
 - **Relevés topographiques des réseaux neufs systématiques et dans la classe de précision A**
 - **Utilisation par tous les exploitants d'un même fond de plan (BDU) géoréférencé :**
 - **au plus tard en 2019 dans les unités urbaines**
 - **au plus tard en 2026 hors des unités urbaines**

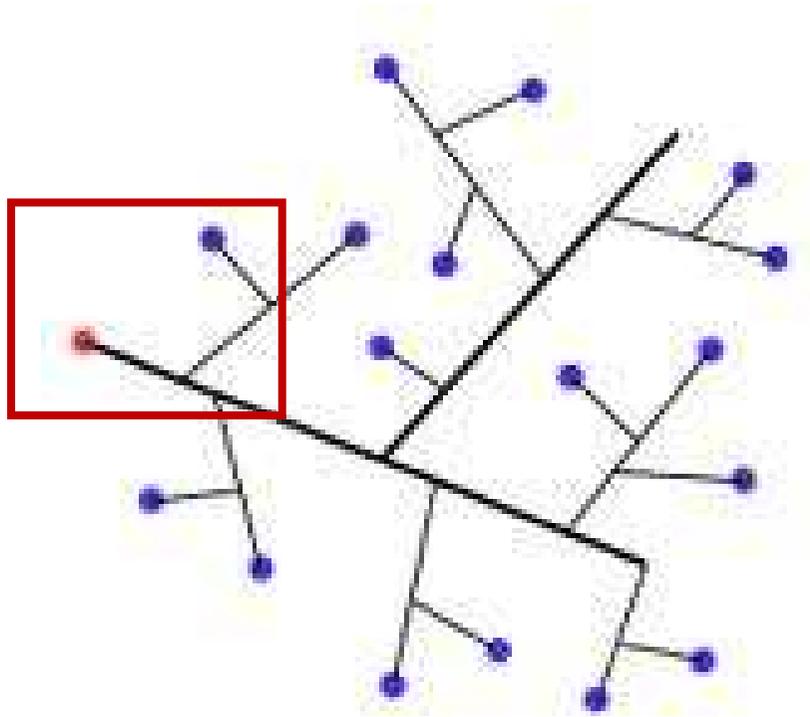


La réforme du décret du 14 octobre 1991 (6)

- **Exploitants des réseaux enterrés sensibles -
Anticipation des situations à risques**
 - **Signalement des organes de sectionnement dans la réponse aux DICT**
 - **Anticipation des risques d'incidents lors de la réponse aux DICT, pour être en mesure d'intervenir de manière efficace et rapide**

Anticipation des risques d'incident : Identification des organes sensibles dans la réponse aux DICT

Emprise
des
travaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (7)

- **Maîtres d'ouvrage de travaux : préparation du DCE et du marché – Marquage piquetage**
 - Insertion par le maître d'ouvrage dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) puis dans le marché de travaux de toutes les réponses aux DT et des résultats des investigations complémentaires
 - Insertion dans le marché de travaux de clauses protégeant les entreprises
 - **Marquage ou piquetage des réseaux souterrains**
 - Par le maître d'ouvrage des travaux en règle générale
 - Par l'exploitant de réseau lorsque celui-ci ne fournit pas de plan et procède au repérage lors d'un rendez-vous sur site

Exemple de marquage des réseaux enterrés au droit d'un futur chantier de terrassement



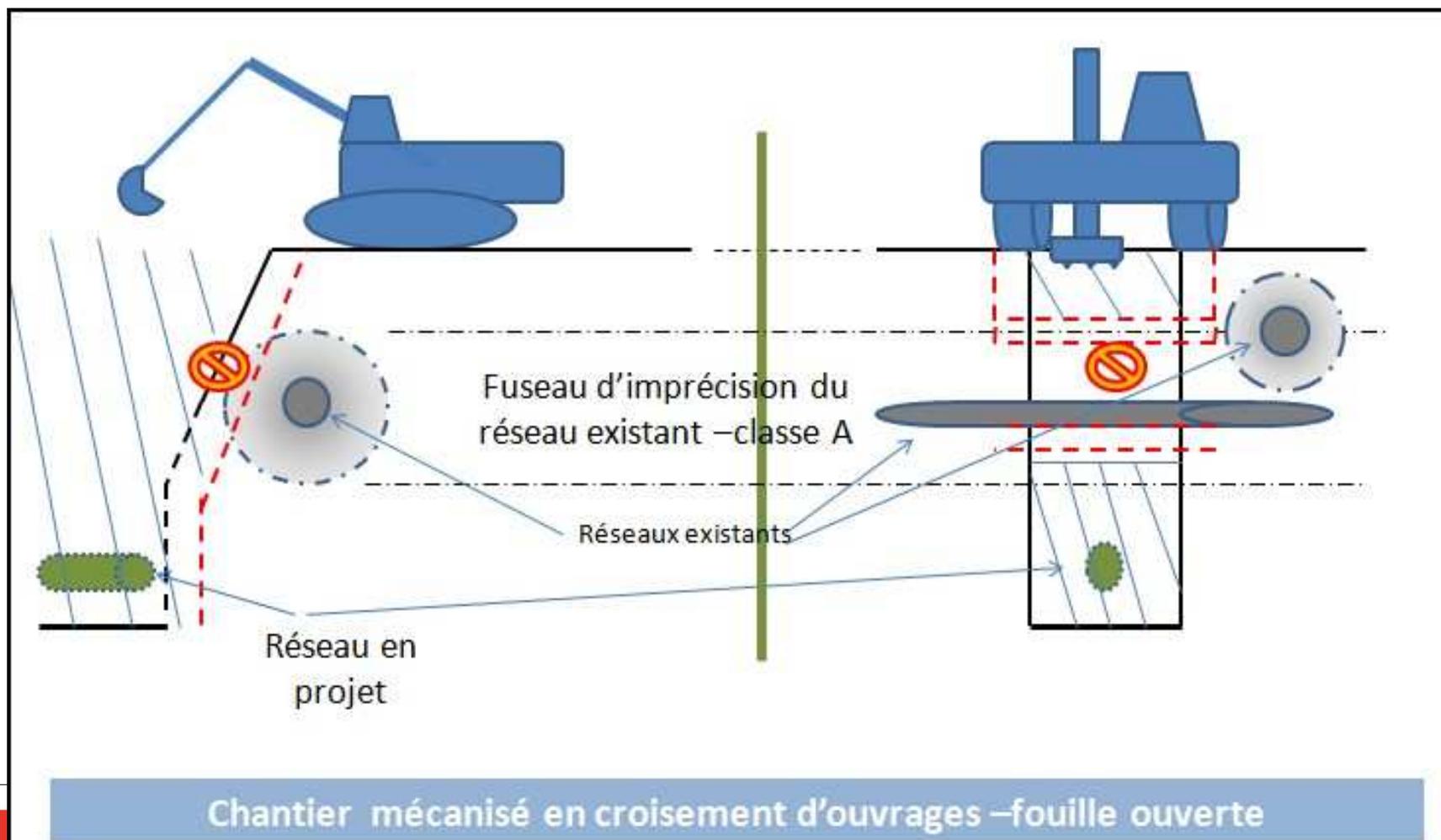
La réforme du décret du 14 octobre 1991 (8)

- **Entreprises de travaux : Meilleure préparation en amont des chantiers**
 - **Vérification de l'existence des DT, et collecte auprès du maître d'ouvrage de tous les éléments utiles : réponses aux DT, résultats des investigations complémentaires le cas échéant**
 - **Consultation systématique du Guichet Unique (ou d'un prestataire d'aide aux déclarations ayant passé convention avec le guichet unique)**
 - **Envoi d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) à chacun des exploitants de réseaux concernés par l'emprise du chantier futur**

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (9)

- **Entreprises de travaux : précautions lors de la préparation des travaux et de leur exécution**
 - **Information des salariés sur les précautions particulières à prendre, et protection de l'accès aux organes de coupure signalés dans le récépissé de DICT**
 - **Adaptation des techniques de travaux appliquées à proximité immédiate des réseaux, en tenant compte du guide technique réglementaire, en partie prescriptif**
 - **Arrêt de travaux en cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le projet (découverte de réseau non identifié ou très mal localisé), sans préjudice pour l'entreprise de travaux**

Guide technique



La réforme du décret du 14 octobre 1991 (10)

- **Maîtres d'ouvrage et Entreprises de travaux : encadrement des Compétences des personnes intervenant sous leur direction**
 - **Maîtres d'ouvrages :**
 - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les personnes préparant les projets de travaux, fondées sur des compétences vérifiées
 - Certification obligatoire pour les prestataires en cartographie effectuant les investigations complémentaires, en matière de géoréférencement et en matière de détection
 - **Entreprises de travaux :** Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour les conducteurs de travaux et les conducteurs d'engins, fondées sur des compétences vérifiées

Des titres, diplômes et CQP tenant compte désormais des compétences en matière de travaux près des réseaux

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

N° R389/2007/147

Nom : **MARTIN**

Prénom : **Bernard**

Date de naissance : **03 août 1958**

Date de Formation : **05 juin 2007**

Le Directeur
Signature

Le Titulaire :
Signature



Je soussigné **Alain DURAND** agissant en qualité de
testeur pour
Caisse Formation Services Après avoir vérifié les
connaissances théoriques et pratiques du candidat nommé
ci-contre, lui délivre le :

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
C.A.C.E.S.S.

Pour la conduite des Chariots Automoteurs des catégories
suivantes :

Catégorie 6 *

* Conduite de chariots Hors-Production

Déplacement, chargement, transfert de chariots sans
activité de production (porte-engins), maintenance,
démonstration ou essais.

Ce C.A.C.E.S.S. est valable pour 5 ans

jusqu'au **05 juin 2012**

La réforme du décret du 14 octobre 1991 (11)

- **Sanctions sous forme d'amende administrative réprimant les infractions de tous les acteurs** (maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, entreprises de travaux, prestataires d'appui aux DT-DICT), en complément des sanctions pénales existantes
- **Traitement particulier des travaux urgents :**
 - DT-DICT non obligatoire
 - Contact préalable obligatoire avec les exploitants de réseaux sensibles pour recueillir les informations utiles
 - Autorisations d'intervention à proximité des réseaux obligatoires pour tout le personnel de l'exécutant des travaux
- **Endommagements et anomalies :** un constat contradictoire est établi entre les parties selon un modèle reconnu par l'Etat

Accompagnement de la réforme

Expérimentations à Orléans et Perpignan

Sont testés en vraie grandeur de mi-2011 à mi 2013 :

- **La mise en place des Bases de Données Urbaines (BDU)**
- **La mise en œuvre des investigations complémentaires avant les chantiers pour améliorer la cartographie des réseaux enterrés, en particulier celle des branchements non pourvus d'affleurant**
- **La prise en compte des résultats des investigations par les exploitants de réseaux dans leur propre SIG**
- **L'emploi des nouveaux formulaires de DT, DICT et leurs récépissés**
- **L'application du guide technique**

L'expérimentation permettra une analyse coûts – avantages dont les conclusions pourront conduire à ajuster les dispositions réglementaires



CONSTAT CONTRADICTOIRE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations.
Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

1. IDENTIFICATION

1.1. DOMMAGE : Date du dommage : Heure du dommage : Nature du réseau endommagé : Caractéristiques ouvrage concerné :	1.2. LOCALISATION DES TRAVAUX : N°.....Voie..... Commune : Code Postal : Hors agglomération :	1.3. Cochez si travaux particuliers : <input type="checkbox"/> Travaux dispensés de déclaration <input type="checkbox"/> Travaux urgents <input type="checkbox"/> Investigations complémentaires	1.5. RESPONSABLE DE PROJET NOM : Adresse : Tél : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :
1.6. DT et son RECEPISSE : Numéro DT : Numéro Récepissé DT :	1.7. DICT et son RECEPISSE : Numéro DICT : Numéro Récepissé DICT :	1.4. DT-DICT : <input type="checkbox"/> Conjointes <input type="checkbox"/> Séparées	1.8. Nature des travaux effectués : <input type="checkbox"/> Publics <input type="checkbox"/> Privés
1.9. EXECUTANT DES TRAVAUX NOM : <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Particulier Adresse : Tél : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :	1.10. EXPLOITANT NOM : Adresse : Tél : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :		

2. CONSTAT

2.1. CARACTERISTIQUES DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
Exécutant	Exploitant
2.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr) <input type="checkbox"/> Pu <input type="checkbox"/> Pr
<input type="checkbox"/> Tr <input type="checkbox"/> Ch <input type="checkbox"/> Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac) <input type="checkbox"/> Tr <input type="checkbox"/> Ch <input type="checkbox"/> Ac
Autre, précisez :	
2.1.2. NATURE DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Ré <input type="checkbox"/> Br	Domage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br) <input type="checkbox"/> Ré <input type="checkbox"/> Br
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	si Br est coché ci-dessus, branchement doté d'affleurant <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	si Br est coché ci-dessus, branchement perpendiculaire au réseau <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
2.1.3. AUTRES CARACTERISTIQUES	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
Si oui, nature de l'autre ouvrage :	
<input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mè), dans un tube ou Fourreau (Fo) <input type="checkbox"/> Mè <input type="checkbox"/> Fo
2.1.4. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Tronçon représenté en cartographie <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Classe de précision ⁽¹⁾ du tronçon sur plan <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Réalité de la classe de précision ⁽¹⁾ sur plan <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Classe de précision ⁽¹⁾ du marquage piquetage <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Réalité de la classe de précision ⁽¹⁾ du marquage piquetage <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Présence d'un indice visible à proximité <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
<input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> Re <input type="checkbox"/> Au	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au) <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> Re <input type="checkbox"/> Au
D.....mètres	et Distance du lieu du dommagemètres
.....mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagémètres
.....millimètres	Diamètre ou hauteur de l'ouvragemillimètres
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
.....mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle portée sur le planmètres
.....mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle du marquage ou piquetagemètres
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Domage sur ouvrage visible <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N

(1) Classes de précision - A : incertitude < 40 cm (réseau rigide) ou 50 cm (réseau flexible) ; B : entre A et C ; C : incertitude > 1,5 m

2.2. AUTRES CONSTATATIONS	
Exécutant	Exploitant
2.2.1. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
<input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Mè	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mè) <input type="checkbox"/> Ma <input type="checkbox"/> Mè
<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG) <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> NG
Immatriculation ou Identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne) :	
Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) - Précisez :	
2.2.2. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Dégât apparent <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N
<input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> In <input type="checkbox"/> Ou	Domage corporel (Co), perte de fluide (FI), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou) <input type="checkbox"/> Co <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> In <input type="checkbox"/> Ou
<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Domage avec autres conséquences - Précisez <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N

EXECUTANT		EXPLOITANT	
Observations :		Observations :	
Fait à.....	Liste pièces jointes	Fait à.....	Liste pièces jointes
Le.....		Le.....	
NOM :		NOM :	
Signature		Signature	

Formulaire de Constat contradictoire de Dommage

VISITE DE CHANTIER

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires. Il peut être complété par un verso non contradictoire sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

1 – IDENTIFICATION				
1.1. Localisation des travaux : N° Voie Commune Code Postal Hors agglomération :	1.2. DT-DICT : <input type="checkbox"/> Conjointes <input type="checkbox"/> Séparées 1.3. En cas de travaux particuliers : <input type="checkbox"/> Travaux dispensés de déclaration <input type="checkbox"/> Travaux urgents <input type="checkbox"/> Investigations complémentaires	1.4. Nature des travaux effectués : <input type="checkbox"/> Publics <input type="checkbox"/> Privés		
1.5 RESPONSABLE DE PROJET NOM : Adresse : Tél. : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :	1.6. EXECUTANT DES TRAVAUX <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Particulier Adresse : Tél. : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :	1.7. EXPLOITANT NOM : Adresse : Tél. : Fax : Courriel : Représentant : NOM : Fonction :		
2 – APPLICATION DES PROCEDURES				
		Responsable du projet	Exécutant	Exploitant
2.1 DT N°	▪ Envoi DT à l'exploitant	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.2. Récépissé de DT	▪ Réponse à DT envoyée au responsable projet : - Respect des délais de réponse : - Classe(s) de précision indiquée(s) : - Fourniture d'un plan ou visite sur site : ▪ Recommandations spécifiques : ▪ Validité du récépissé de DT ▪ Exactitude des informations du récépissé de DT <i>Si non, précisez</i> :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.3 Investigations	▪ Réalisation d'investigations complémentaires :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.4 Informations transmises par le responsable de projet	▪ Récépissé de DT transmis à l'exécutant ▪ Résultats investigations transmises à l'exécutant : ▪ Exactitude des informations transmises par le responsable du projet à l'exécutant : <i>Si non, précisez</i> :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	
2.5 DICT N°	▪ Envoi DICT à l'exploitant :		<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.6 Récépissé de DICT N°	▪ Réponse à DICT envoyée à l'exécutant : - Respect des délais de réponse : - Classe de précision indiquée par tronçon : - Fourniture d'un plan coté : Echelle - Rendez vous sur site : - Recommandations spécifiques : ▪ Présence sur le chantier : - Du récépissé de DT et/ou DICT : - Des plans fournis par l'exploitant : - Des plans fournis par le responsable du projet : - Des recommandations spécifiques : ▪ Validité du récépissé de DICT : ▪ Exactitude des informations du récépissé de DICT : - Découverte d'un réseau principal non signalé - Découverte d'un branchement non signalé - Non-conformité de la position réelle du tronçon d'ouvrage <i>Si oui, précisez</i> :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	Echelle <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	Echelle <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.7 Marquage piquetage	▪ Marquage piquetage réalisé : - Par l'exploitant - Par le responsable du projet	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.8 Compétences	▪ Autorisation d'intervention pour travaux urgents : ▪ Certification pour investigations complémentaires :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.9 Recommandations techniques	▪ Ecart(s) éventuel(s) constaté(s) par rapport au Guide technique <i>Précisez :</i> ▪ Ecart(s) éventuel(s) constaté(s) par rapport aux recommandations spécifiques : <i>Si oui, précisez :</i>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
2.10 Organes de coupures	▪ Accessibilité aux organes de coupures mentionnés dans le récépissé de DT :	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/>
	Observations	Observations	Observations	
Fait à Le	Signature	Signature	Signature	

Formulaire de Visite de chantier

Calendrier de publication des textes

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

- **12 juillet 2010** : loi Grenelle II (art. 219) introduisant les articles L. 554-1 à 5 dans le code de l'environnement
- **décembre 2010** : décret « guichet unique » n°2010-1600 du 20 décembre, introduisant les articles R. 554-1 à 9 dans le code de l'environnement, et ses 2 arrêtés d'application (des 22 et 23 décembre 2010)
- **juin 2011** : décret « redevances » du guichet unique n° 2011- 762 du 28 juin 2011 introduisant les articles R. 554-10 à 17 dans le code de l'environnement, et arrêté du 23 juin 2011 reconnaissant les protocoles d'échanges de données avec le guichet unique
- **octobre 2011** : décret DT-DICT n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 insérant les articles R. 554-19 à 38 dans le code de l'environnement
- **février 2012** : publication le 22 février 2012 de l'arrêté DT-DICT du 15 février 2012 d'application du décret DT-DICT



Calendrier des mesures

- **1^{er} septembre 2011** : ouverture du téléservice du guichet unique aux exploitants de réseaux pour qu'ils puissent charger leurs coordonnées, et la longueur de leurs réseaux
- **1^{er} avril 2012** : fin du chargement par les exploitants de réseaux de leurs coordonnées et de la longueur de leurs réseaux sur le site du guichet unique, et ouverture du téléservice du guichet unique aux usagers maîtres d'ouvrage et entreprises (pour usage facultatif)
- **1^{er} juillet 2012** : application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 (sauf quelques exceptions)

1^{er} janvier 2013 : application des sanctions prévues par la nouvelle réglementation



Calendrier des mesures (suite)

- **1^{er} juillet 2013** : fin du chargement des zones d'implantation des réseaux sur le site du guichet unique,
- **1^{er} juillet 2013** : obligation de prendre en compte le résultat des investigations complémentaires dans la cartographie des réseaux, obligation d'investigations pour les branchements électriques non pourvus d'affleurant
- **1^{er} janvier 2017** : obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, encadrants de chantiers, conducteurs d'engins, et obligation de certification pour les prestataires en cartographie

1^{er} janvier 2019 : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine (ou **1^{er} janvier 2026** hors unités urbaines)

Merci de votre attention



Tél : 01 40 81 90 58
jean.boesch@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

The screenshot shows a website banner with the following elements:

- On the left: The French flag and the text "Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE".
- Below the flag: The INERIS logo.
- Center: A blue background with white silhouettes of construction equipment (excavator, crane, bulldozer) and a red line graph. Text reads "Les exploitants de tous les réseaux **en 1clic**".
- Right: The slogan "construire sans détruire" with the URL "www.construire-et-contribuer.com" below it.
- Far right: A search bar labeled "Rechercher :".
- Bottom: A navigation menu with four items: "Accueil", "Construire sans détruire", "Questions (FAQ)", and "Outils".
- Bottom center: A red warning message: "Vous prévoyez des travaux. Pour votre sécurité, renseignez-vous avant !".
- Bottom right: Small icons for accessibility (wheelchair, hearing aid, etc.).



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement